



COMMUNE de DAMMARIE-LES-LYS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2023
COMPTE-RENDU

Date de convocation

Le 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, Salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATTAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h08.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Dina MARTINS, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Christelle RIBOUILLARD, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH.

Absent excusés avec pouvoir :

Françoise FOUQUET ayant donné pouvoir à Alain SAUSSAC, Dominique THERAULAZ ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Sylvie PAGES, Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Dominique MARC.

Absents excusés sans pouvoir :

Sarah MACHROUH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

Absent(s) :

Khaled LAOUITI, Sylvie SINIVASSIN.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sylvain JONNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

G. BATTAIL

2023-019 - Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 23 mars 2023

Adopté à l'unanimité

G. BATTAIL	2023-020 - Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 Adopté à l'unanimité Commentaires : Madame Natacha BOUVILLE entre en séance à 19h11
G. BATTAIL	2023-021 - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2023 Adopté à l'unanimité
S. DENNI	2023-022 - Modification du tableau des effectifs Adopté à l'unanimité
S. JONNET	2023-023 - Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis - contrat de concession relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires Adopté à l'unanimité
P. CHARRETIER	2023-024 - Classes transplantées 2023 - Attribution de subventions aux coopératives des écoles élémentaires de la ville Adopté à l'unanimité
S. PALA MAWA	2023-025 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par le Syndicat Coopératif des Copropriétaires Croix-Saint-Jacques-Vilaubois Adopté à l'unanimité
P. PAIXAO	2023-026 - Approbation de la modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la Ville de Dammarie les Lys Adopté à l'unanimité Commentaires : Monsieur Khaled LAOUITI entre en séance à 19h52.
P. PAIXAO	2023-027 - Mise à disposition du Public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Dammarie les Lys Adopté à l'unanimité
S. MASSON	2023-028 - Projet de vente du box n°20 résidence Aquitaine Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h08.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 27 mars 2023
Le Maire Conseiller Régional

Gilles BATTAIL



Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet dans la huitaine.